



Demande d'enlèvement de canisses par le syndic de copropriété

Par **janelle**, le **14/03/2010** à **13:01**

Bonjour,

Alors voilà un petit topo de ma situation. Je suis locataire d'un studio situé au rez-de-chaussée. Il possède une grande baie vitrée donnant sur une petite terrasse devant laquelle, il y a des lauriers roses. Lorsque je suis rentrée dans le studio, les lauriers n'avaient été entretenus et gênaient le passage alors je les ai élagués...du coup il ne restait que des troncs qui ne cachaient rien du tout. Alors pour préserver mon intimité, j'ai posé des canisses (vers le mois de novembre 2009), seulement, il y a 3 jours (le vendredi 12/03), le syndic est venu pour me dire d'enlever les canisses avant mardi (16/03) sinon, ils feront intervenir un huissier pour dresser un procès verbal. Premièrement, je trouve la démarche un peu cavalière car ils ne se sont pas assurés de parler au locataire car n'étant pas là, ils ont vu mon petit ami et lui ont dit à lui. D'autre part, il n'y a pas eu de courrier, pas de rappel concernant le règlement de copropriété (je viens d'y penser à l'instant mais je ne l'ai jamais lu ou vu)...enfin une sorte d'avertissement officiel!!!

Je pense avoir tout expliqué et surtout que ces explications sont claires.

Je remercie par avance tout ceux qui prendront le temps de m'apporter quelques conseils.

Janelle